

Bibliographie du CLERC de ROHAN.

- Manuscrits Lédan, t. IV, p. 310 : *Ar Varquizez de Grangé*.
 Pitre-Chevalier. *Bretagne ancienne et moderne*, pp. 320-322.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, pp. 500-530.
 Collection de Penguern, Biblioth. Nat., t. III, ff. 277-279.
 A. Le Braz. *L'Origine d'une Gwerz bretonne*, in *Mélanges d'Arbois de Jubainville*, pp. 111-128.
 Gayot de Pitaval. *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées (...)*, t. V, pp. 256-323.
 P.-F. Besdel. *Abrégé des causes célèbres (...)*, t. II.
 Gilbert. *Œuvres*, 1826, pp. 125-134 : *La Marquise de Gange à sa mère*.
 L. Le Guennee. *En Breiz-Izel autrefois*, p. 38.
 E. Ernault. *Études vannetaises*, pp. 51-52.
Fureteur breton, t. I, p. 117.

§ XII. *Les TROIS MOINES ROUGES* (pp. 184-189).

Cette pièce était, il va de soi, présentée dans les commentaires comme étant d'une composition antérieure à la dissolution de l'ordre du Temple, intervenue en 1312, et justifiée, aux dires de certains historiens, par des faits du même ordre que ceux relatés dans la ballade.

Il n'eût pas été extraordinaire d'entendre parler de « Moines rouges » (*Ménech ru*) dans d'authentiques gwerziou recueillis en plein XIX^e siècle, car le souvenir de cet ordre semble être resté dans la mémoire du peuple longtemps après que les cendres de ses membres eussent été jetées au vent. Seulement, les traditions les ont introduits là où ils n'avaient que faire ; aussi, bon nombre d'abbayes bretonnes sont considérées par les populations actuelles comme ayant appartenu aux Chevaliers du Temple. Les bonnes gens de Berrien et de La Feuillée, par exemple, croient que des « Moines rouges » se trouvaient encore à l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez (Finist.) jusqu'à ce que la Révolution vint consommer la ruine de cette communauté déjà bien décadente à la fin de l'ancien régime. Et pourtant, les occupants de cette vénérable maison furent de tout temps, depuis la réforme de saint Bernard, des religieux cisterciens dont l'habit blanc au scapulaire noir ne rappelait en rien la robe pourpre des Templiers.

Mais il n'est aucunement question d'eux dans les versions populaires des Manuscrits de Penguern, de M^{me} de Saint-Prix et des *Gwerziou*. Toutes parlent de « Jacobins » comme étant les auteurs du forfait mis par la pièce du *Barzaz-Breiz* sur le compte de moines relevant d'une commanderie située « aux portes de Quimper », et qui, en fait, n'a jamais existé (1).

(1) La Villemarqué fait à son sujet allusion, dans ses commentaires, à des ruines aujourd'hui complètement disparues, mais qui étaient encore assez importantes lorsque Flaubert les visita en 1845. Il s'agit des restes du manoir de Prat-an-Rouz, en Penhars, dont M. A. de Blois a établi le véritable caractère dans une note de l'article *Penhars*, au t. II du *Dictionnaire d'Ogée*, 2^e édit., p. 266.

Dans le recueil, l'héroïne, Katelik Moal, est enlevée par trois moines rouges montés sur des chevaux bardés de fer et eux-mêmes recouverts d'armures. Emmenée au couvent voisin, comme avant elle sept autres jeunes filles qu'on ne revit, la pauvre enfant y est enfermée, soumise à tous les caprices de ces hommes, et donne le jour à un fils. Cela lui vaut d'être enterrée vive sous l'autel. Cependant, prévenues par un passant qu'attirèrent des gémissements et des supplications, les autorités viennent sur place, trouvent à l'endroit indiqué la mère qui s'était rongé les deux bras, gisant sans vie, avec le nouveau-né endormi sur son sein. C'est l'enfant lui-même, qui, trois jours plus tard, désigne les criminels en marchant tout droit vers eux en présence de l'évêque.

Ce prélat est cité dans l'Argument comme étant Antoine Morel, qui siégea en la cathédrale de Quimper de 1290 à 1321. Mais les autres versions sont localisées dans une ville appelée *Rudon*, *Rudonou* ou *Ridon* (= Redon ?). Dans celle de M^{me} de Saint-Prix, on lit que le couvent « a été nouvellement construit sur le chemin entre Cléder et Rome » ! Si les événements s'y déroulent à peu près de la même façon que dans la pièce du *Barzaz*, les ravisseurs, qui sont deux au lieu de trois, ne se montrent point comme des religieux armés. Ce sont les moines d'un couvent de « Saint-François », qui en même temps (comprenne qui pourra), appartiennent à l'ordre des Jacobins. Comme dans *Les Moines rouges*, les plaintes de la jeune fille sont entendues par un mendiant ou un jeune clerc, qui va prévenir le « vicaire » (de l'évêque).

Or, M. P. Le Roux a fait dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* (1951) un rapprochement convaincant entre ces fragments et certains détails d'une affaire dans laquelle furent impliqués, en 1678, un certain Chastuel ou Chasteuil, qui, étant prieur des Carmes au couvent de Marseille, aurait abusé d'une jeune fille enfermée dans une cellule, et, l'ayant rendue mère, l'aurait assassinée et enterrée de nuit dans l'église, avec l'assistance d'un frère nommé Laroque ou Laroche. Le crime, dénoncé par un pèlerin couché dans l'église au moment où les deux complices procédaient à l'ensevelissement de la victime, donna lieu à un procès qui se termina par la condamnation à mort de Chastuel — dont l'acolyte, s'étant sauvé, ne put être rejoint. Au moment où on le conduisait au supplice, le criminel fut délivré par une bande à la solde d'un nommé Vanens, se disant lieutenant des Galères, et qui fut plus tard appelé à comparaître dans la célèbre « Affaire des Poisons », où l'ex-prieur lui-même aurait tenu un rôle important.

Pas plus que pour *Le Clerc de Rohan*, La Villemarqué n'a utilisé ici les plaintes françaises qui ont dû circuler à l'époque de Provence en Bretagne ; ce sont des versions inspirées par ces plaintes, et dans lesquelles les faits auront déjà été déformés, certains détails amplifiés, entièrement inventés, ou supprimés au besoin, qui sont à l'origine de sa ballade. Et il est assez piquant de constater que, dans le recueil se suivent deux pièces toutes deux rattachées au xiii^e siècle,

dont la trame réelle a été fournie aux auteurs bretons de gwerziou par des procès criminels de la fin du XVII^e siècle, localisés non en Bretagne mais dans le midi de la France ...

Bibliographie des TROIS MOINES ROUGES.

- Collection de Penguern. Biblioth. Nat., t. 89, fragment intitulé : *Jacobin Ridon*. D'autres versions ont disparu de la collection après la mort de Penguern.
- F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, pp. 272-285 : *Ann daou Vanac'h hag ar Plac'hik iaouank* (2 versions).
- L. Le Guennec. *Nos vieux Manoirs à Légendes*, p. 103.
- P. Le Roux. *Les Trois Moines rouges du « Barzaz-Breiz »*, in *Nouv. Revue de Bretagne*, 1951, pp. 93-98.
- L. Herriou et M. Duhamel. *Chansons populaires du Pays de Vannes*, pp. 181-183 : *Er Verh laeret*.
- Ch. Lenient. *La Satire en France au Moyen âge* (1859), pp. 171-172; 1877, p. 163.
- Dictionnaire de Bretagne* (Ogée), Edit. de Marteville, t. II, p. 266, art. *Penhars*.

§ XIII. *Le BARON de JAUIOZ* (pp. 204-211).

Ce qui a été dit au sujet de cette pièce à la Première Partie (Chap. XI et XXIII) où on l'a vue en butte aux critiques de Vallet de Viriville et de d'Arbois de Jubainville, dispensera de longues considérations sur son cas. On sait qu'elle s'apparente pour l'essentiel à *Isabelle Le Jean*, qui se trouve au t. II des *Gwerziou Breiz-Izel*, et met en scène une jeune fille vendue par son frère à un « juif » (*Jouiz*), qui peut d'ailleurs être aussi bien un « Suisse », le mot breton traduisant « juif » étant plutôt *judew*, *juzew* que *jouiz* (1).

Vallet de Viriville avait, on s'en souvient, reproché à La Villemarqué d'avoir, sur des données d'une extrême fragilité, identifié le *Jauioz* de son chant à un baron languedocien du XIV^e siècle (Il ne pouvait évidemment se douter que ce personnage n'était *Jauioz* que par la volonté de celui auquel s'adressaient ses remarques). Alors que dans les éditions de 1839 et de 1845 aucun doute n'apparaissait en ce qui concerne son identité, l'article du chartiste avant incité l'annotateur des « Chants populaires » à faire cette prudente restriction à son sujet dans l'édition définitive (p. 205) :

« S'il faut en croire les poètes populaires, et si la tradition n'a point substitué un nom à un autre, il (Louis, baron de Jauioz) aurait acheté à prix d'or une jeune fille du pays (...). »

(1) Dans son article de la *Revue celtique* (1873), Guillaume Le Jean suppose, avec raison semble-t-il que le *Jouiz* de toutes les versions populaires pourrait bien n'être autre chose qu'un Suisse, chef de lansquenets, dans les armées royales au temps de la Ligue.